

PROGRAMME BILAN DE COMPETENCES

1. OBJECTIFS

Le bilan de compétences est une démarche qui vous permet :

- ✦ D'analyser votre parcours professionnel
- ✦ D'établir votre portefeuille de compétences,
- ✦ Définir vos aptitudes professionnelles,
- ✦ Déterminer vos valeurs et vos motivations,
- ✦ D'envisager une reconversion professionnelle, une évolution professionnelle, ou d'élaborer ou vérifier un projet professionnel
- ✦ Définir un projet réaliste
- ✦ Définir les étapes et le plan d'action de votre nouveau projet.

2. COMPÉTENCES VISÉES

Le bilan de compétences vise à développer la capacité à prendre des décisions quant à l'orientation de votre carrière professionnelle sur la base de :

- ✦ Une meilleure connaissance de soi : sens, besoins, motivations, personnalité,
- ✦ Une meilleure connaissance de ses aptitudes : ressources, savoirs, compétences, attitudes, expériences
- ✦ La capacité à analyser le marché de l'emploi, à détecter les compétences recherchées par les employeurs, à identifier des dispositifs pour se former.

3. PUBLIC VISE ET PRÉREQUIS

Le bilan de compétences s'adresse à toute personne souhaitant mener un travail de réflexion de manière volontaire sur son parcours et ses perspectives en vue de l'élaboration d'un projet professionnel et/ou formation : salariés, fonctionnaires, indépendants, demandeurs d'emplois. Des entrées et sorties permanentes ont lieu toute l'année. Aucun prérequis n'est nécessaire pour réaliser un bilan de compétences.

4. DURÉE

- ✦ Durée totale : 24h (sur 4 mois maximum)
- ✦ Durée d'accompagnement avec un consultant expert : 14h à 16h
- ✦ Durée de travail supervisée en autonomie : 10h à 8h

5. MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS À LA FORMATION

Après un premier contact téléphonique, un entretien d'accueil gratuit et sans engagement est réalisé.

Au cours de cet entretien préalable, la méthodologie, les outils utilisés et les possibilités de financement sont présentés.

Toute demande de prestation s'accompagne de la transmission d'un devis précisant le montant de la prestation ainsi que les dates de réalisation. Le devis est transmis sous format électronique par e-mail ou par voie dématérialisée sur le site www.moncompteformation.gouv.fr

Après acceptation du devis et signature du contrat ou de la convention de formation, la prestation commence après un délai légal de 11 jours ouvrés.

Une convocation pour le 1^{er} rendez -vous est ensuite envoyé avec le lien du règlement intérieur et les CGV.

6. MODALITÉ ET MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- ✦ Suivi par une consultante unique du début à la fin de la prestation afin de garantir une qualité de relation nécessaire au travail de réflexion
- ✦ Entretien en présentiel, mixte ou 100% à distance
- ✦ Travail personnel en intersession

L'ensemble de la démarche se déroule en entretien individuel, (en visio-conférence ou en présentiel) avec alternance de séances en autonomie.

7. MOYENS TECHNIQUES

- ✦ Accès à un extranet sécurisé
- ✦ Pour le distanciel : Skype, Zoom, Teams, WhatsApp
- ✦ Tests spécialisés à définir suivant la situation : test de centres d'intérêts, MBTI, tests de Central Test, DISC, RIASEC...
- ✦ Questionnaire d'évaluation : (360°, autoévaluation), questionnaire des besoins
- ✦ Apports d'informations : ressources, emploi, métiers, formations, dispositifs de financement
- ✦ Enquêtes métiers : rencontre de professionnels des secteurs ou métiers envisagés
- ✦ Rédaction d'une synthèse qui reprend les éléments de la démarche, l'inventaire des compétences, les motivations et les valeurs, le projet ainsi que le plan d'action.

8. DÉROULEMENT DU BILAN DE COMPÉTENCES

Le bilan de compétences est une démarche individuelle, encadrée juridiquement par la Loi du 31 Décembre 1991 (R. 6322-35), la Loi n° 2018-771 du 05 Septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », et donc les articles L6313-1, L 6313-4 et R 6313-4 à R6313-8 du Code du Travail.

Ce cadre définit entre autres les trois phases indispensables à la réalisation du bilan et leur contenu nécessaire.

PHASE 1 : Phase d'entretien préliminaire – Durée 2h

Cette phase comporte la clarification de la situation, la définition des objectifs, l'organisation et la contractualisation de la démarche.

- ✦ Confirmer votre engagement dans la démarche grâce à la signature d'un contrat d'objectif
- ✦ Définir et d'analyser la nature de ses besoins à l'aide d'un questionnaire d'introduction
- ✦ Informer des conditions de déroulement du bilan de compétences personnalisé et adapté à la situation.

PHASE 2 : Phase d'Investigation - Durée 20h

Cette phase comporte l'exploration du passé et des acquis professionnels, la mise en évidence des compétences et profils professionnels et personnel, l'étude des hypothèses d'évolution professionnelles et de leur faisabilité.

- ✦ Analyser la dynamique du parcours de vie personnel et professionnel
- ✦ Diagnostiquer les motivations, besoins et valeurs ajoutées
- ✦ Identifier les compétences et aptitudes professionnelles et personnelles
- ✦ Identifier et déterminer les possibilités d'évolution professionnelle et en étudier la faisabilité
- ✦ Valider la cohérence du projet :
 - Analyser les résultats et vérifier la faisabilité
 - Confronter le projet au marché de l'emploi
 - Rechercher des formations adaptées le cas échéant

PHASE 3 : Phase de Conclusion – Durée 2h

Cette phase clos le bilan et permet de définir les moyens à mettre en œuvre dans un plan d'action afin de réaliser le projet.

- ✦ S'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation
- ✦ Recenser les facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation d'un projet professionnel et, le cas échéant, d'un projet de formation
- ✦ Prévoir les principales étapes de la mise en œuvre de ce projet.

A l'issue de cette phase, je vous remets un document de synthèse qui recense l'ensemble des étapes du bilan et ses conclusions.

Le document de synthèse ne pourra être communiqué à un tiers (y compris l'employeur) sans votre consentement écrit.

9. MODALITÉS D'ÉVALUATION

- ✦ Questionnaire des besoins en phase préliminaire
- ✦ Document de synthèse avec plan d'action
- ✦ Questionnaire de satisfaction « à chaud » en fin de bilan
- ✦ Questionnaire de suivi et entretien à 6 mois.

10. LIEU

- ✦ En distanciel
- ✦ Sur Aix en Provence, Aubagne, Marseille - suivant les situations des bénéficiaires.

11. TARIF

Tarifs de 2500 à 2800 € suivant les besoins d'accompagnement identifiés.

12. MODALITÉS DE FINANCEMENT

Différents dispositifs de financement peuvent être sollicités :

- ✦ Votre employeur, dans le cadre d'un bilan de compétences intégré au plan de développement des compétences de l'entreprise ou avant un congé de reclassement. Un abondement de l'OPCO peut être sollicité.
- ✦ Le compte personnel de formation (CPF), que l'on soit salarié ou demandeur d'emploi, dès lors que les droits acquis sont suffisants (www.moncompteformation.gouv.fr)
- ✦ Pôle emploi, avec l'aide individuelle à la formation (AIF).
- ✦ Fonds personnels.

13. ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPES

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Des adaptations de parcours sont possibles en fonction des difficultés que vous pourriez rencontrer. Notre démarche est de mieux prendre en compte vos besoins, de construire des aménagements, d'être à votre écoute pour vous permettre de suivre votre accompagnement dans des conditions optimales.

Dans le cas où les moyens internes ne pourraient pas répondre à vos problématiques, nous vous mettrons en lien avec des partenaires de qualité pour vous aider spécifiquement en fonction de votre situation.

J'ai pris connaissance du règlement intérieur et des conditions générales de vente :

<https://isiscoaching.fr/wp-content/uploads/2022/04/REGLEMENT-INTERIEUR.pdf>

<https://isiscoaching.fr/wp-content/uploads/2023/08/CGV-2023.pdf>

J'ai pris connaissance de l'utilisation du lien de ressources mis à ma disposition sur

Dropbox : <https://www.dropbox.com/scl/fo/3crdqhd6v32t7hwkz7cey/h?dl=0&rlkey=17yq6dhpma0xuis1t0xgqzros>

Je valide le programme proposé pour la réalisation de mon bilan de compétences

Prénom / Nom

Le :

Signature :